



Marquage CE

Mâts & Candélabres

Au regard des évolutions des normes qui permettent de réaliser les calculs des mâts et candélabres d'éclairage, de nombreux utilisateurs s'interrogent sur les produits qui sont concernés par l'obligation de marquage CE et ceux qui ne le sont pas, et quels sont les textes normatifs de référence. Il nous est apparu utile de faire un point sur cette question.

Sont soumis aux obligations de marquage CE, exigé par l'arrêté du 20 décembre 2002, les produits en Acier, Aluminium ou Composites suivants :

- Les mâts droits support lanternes jusqu'à 20 m
- Les ensembles à crosses support lanternes jusqu'à 18 m
- Les mâts droits support de projecteurs inférieurs à 15 m

Selon l'avis du 14 janvier 2003, l'annexe ZA des normes NF EN 40-5 (pour l'acier), NF EN 40-6 (pour l'aluminium), et NF EN 40-7 (pour le composite) doit être obligatoirement respectée. Pour les calculs de ces produits, les normes de référence sont celles de la série NF EN 40.

Ne sont pas soumis aux obligations de marquage CE exigé par l'arrêté du 20 décembre 2002 les produits suivants :

- Les grands mâts de plus de 15 m 00 supports de projecteurs pour l'éclairage de grands espaces, en acier, aluminium, composite - Pour les calculs de ces produits, ce sont en France les recommandations du CTICM, en cours de révision pour mise en conformité avec les Eurocodes EN 1991-1-4, sont à utilisés comme référentiel technique.
- Les supports en fonte - Pour les calculs de ces produits, la norme française NV 65 est la norme de référence.
- Les supports en bois - Pour les calculs de ces produits, les référentiels techniques sont la norme européenne NF EN 40 et les Eurocodes 5.

Nos ingénieurs et techniciens restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

N. B. : Depuis le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, les normes obligatoires sont consultables gratuitement sur le site de l'AFNOR. Il n'y a pas de norme relative aux matériels d'éclairage public consultable gratuitement sur ce site.

Voir aussi « Candélabres pour l'éclairage public, Norme EN 40 et Marquage CE », dossier réalisé par les fabricants du Syndicat de l'Eclairage, téléchargeable gratuitement sur www.syndicat-eclairage.com